



L'enfant au cœur
de nos priorités.

LA PROCÉDURE DE FLUX INVERSE



DEFINITION DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES (EBS)

- **Enfants de 5 ans et +,**
- **Fratrie de deux enfants et +,**
- **Enfant affecté d'un handicap ou problème de santé.**

Depuis 2009, en complément de la procédure en flux classique, l'AFA propose aux candidats ouverts à l'adoption d'un EBS une voie parallèle : la procédure de flux inversé

Cette procédure consiste à **déléguer la responsabilité de l'apparement d'enfants à besoins spécifiques** à l'Agence ou à d'autres opérateurs (privés).

Le pays d'origine transmet un dossier d'enfant à **un ou plusieurs OAA.**

L'AFA identifie **en amont** les projets des candidats qui pourront répondre réellement aux demandes des pays partenaires.

Les candidats doivent autant que possible être **orientés** vers un pays vers lequel ils peuvent commencer une démarche classique d'adoption.

Ces projets se distinguent par une ouverture à des besoins spécifiques correspondant à **des particularités importantes, une disponibilité des futurs parents, un accès aux soins et une ouverture concernant l'origine de l'enfant.**

METHODOLOGIE EBS

Le dispositif AFA-EBS est piloté par une coordinatrice EBS (Mme CAPDEPUY BOUCHET)

Il repose sur l'intervention d'une commission pluridisciplinaire (coordinatrice EBS, médecin-conseil : Dr Gérard GARNIER, psychologues : Mme Liliana MINGITA et Mme Emilou CHICHE et le cas échéant, rédacteur concerné de l'agence).

Cette commission doit systématiquement se réunir pour :

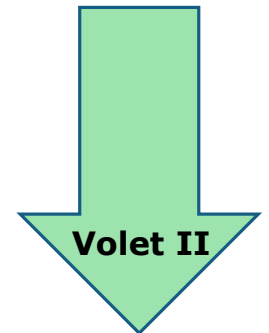
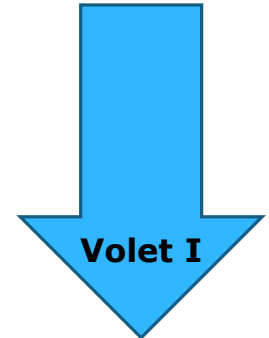
- **Identifier les candidats pouvant intégrer le programme de flux inversé** et donc être inscrits dans la base « AFA-EBS », au terme du parcours de préparation et d'aide à la délimitation du projet (**volet I**).

- **Proposer la candidature d'une famille inscrite dans ce programme** lorsqu'un pays d'origine sollicite l'AFA en vue de l'appareusement en flux inversé d'un enfant (**volet II**).

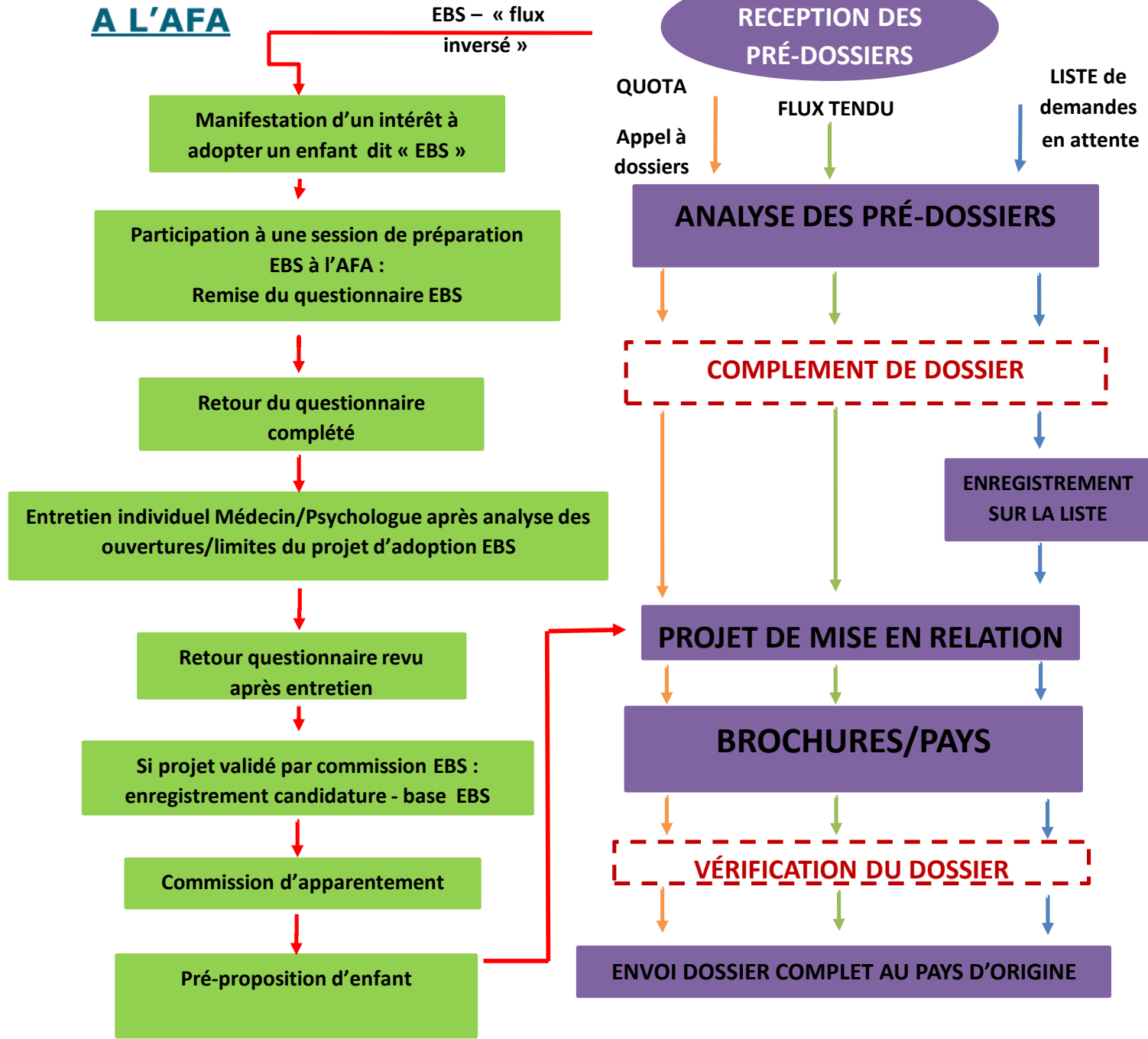
Les décisions de la commission AFA-EBS sont prises en consensus.

Accompagnement proposé par l'AFA pour les candidats qui ont pour projet d'adopter un enfant à besoins spécifiques :

- Réunion d'information collective au siège de l'AFA
- Questionnaire EBS à retourner
- Entretien individuel avec le médecin et les psychologues
- Possibilité d'intégrer le programme de familles candidates au FI
- Commission d'apparement pour identification d'une famille
- Pré-proposition d'apparement
- Information du P.O. de l'enfant
- Validation de la candidature de la famille par le P.O.



CHEMIN DE L'ADOPTION A L'AFA



ACTIVITE DE LA COMMISSION « EBS » EN 2019

133 dossiers d'enfants analysés dans le cadre de demandes de recherche de famille émises par les pays partenaires de l'AFA.

91 questionnaires EBS ont été distribués et **202 familles** ont été accompagnées pour intégrer le programme du flux inversé.

78 réunions de la commission EBS,

28 adoptions finalisées en 2019 (33 en 2018 et 23 en 2017).

⇒ **En 2019, les adoptions en flux inversé (28) ont représenté 23,94% des adoptions réalisées via l'AFA.**

(19,52% des adoptions réalisées en 2018 et 13,21% des adoptions réalisées en 2017).